

Concerne l'appel d'offres N° EuropeAid/130-290/M/SUP/BI pour la fourniture de Plants Forestiers et Agro forestiers dans les provinces d'intervention du PPCDR - BURUNDI

Madame, Monsieur,

Suite à la demande de clarification d'un des soumissionnaires reprise ci-dessous, trouvez la **liste des questions/réponses sur le DAO de production des plants forestiers et agro forestiers EuropeAid/130-290/M/SUP/BI**

Les réponses données aux questions sont en gras

Dans cet appel d'offre il est mentionné que le projet fournira les semences et les sachets. Question : cela veut dire que le PPCDR a déjà déterminé les semences à produire ? Si c'est le cas, pourriez vous nous préciser la nature de ces semences ?

- ***Oui les semences et les sachets seront fournis par le PPCDR ;***
- ***La nature des semences est précisée dans le DAO page 30 « Responsabilités respectives du PPCDR et du Contractant », mais pour le rappel la nature des semences est :***
 - a) **les Forestiers comprendront les essences suivantes : le Callitris, et l'Eucalyptus.**
 - b) **les plants agro forestiers comprennent : le Leucaena, le Calliandra, le Cassia, le Cedrela, le Maesopsis et le Grevilléa.**